

Bégard, le 29 OCT. 2025

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
B.P 4
22140 BÉGARD

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

**ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR
LA VOIE COMMUNALE N° 68 AU LIEU-DIT SAL
WENN ENTRE LES VOIES COMMUNALES N°
680 ET N° 681 DU 29 OCTOBRE AU 30
NOVEMBRE 2025**

SG/RM 114-10/25

Le Maire de Bégard,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les divers arrêtés réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à Bégard,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la voie communale n° 68 au lieu-dit Sal Wenn, entre les voies communales n° 680 et n° 681.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits sur la voie communale n° 68 au lieu-dit Sal Wenn, entre les voies communales n° 680 et n° 681, du 29 octobre au 30 novembre 2025.

Article 2 : La matérialisation du présent arrêté sera effectués par les services techniques municipaux.

Article 3 : Monsieur l'Officier de Police Municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Bégard
- Les services techniques municipaux 0078.

Le maire,

Yves BOURDON

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT

